

sommation historiques". De l'avis de M. Charles Warren, qui est à la tête du Conseil présidentiel sur la qualité de l'environnement, les disettes d'eau pourraient faire changer les tendances démographiques actuelles. Les Américains seront peut-être dans l'obligation de mettre un frein à leur mobilité caractéristique à mesure qu'il faudra installer familles et industries là où l'approvisionnement en eau est abondant et régulier.

Il existe bien sûr diverses solutions à la pénurie d'eau: dessalement, recyclage, réutilisation efficace, traitement et épuration, meilleure gestion, transport par réseau de pipelines et autres procédés complexes, comme le remorquage d'icebergs par exemple. Mais il ne s'agit peut-être là que de palliatifs. Connaissant le taux de croissance démographique et les limites d'approvisionnement des États-Unis, certains voient la panacée dans l'importation de l'eau canadienne. Il y a quelques années, en effet, Ralph M. Parsons et Cie de Los Angeles a proposé de capter 100 millions d'acres-pieds d'eau du nord-ouest canadien qui se jettent dans l'Arctique et de les détourner vers des régions plus arides du Canada, des États-Unis et du Mexique. Un autre projet, le *Great Replenishment and Northern Development*, prévoyait la dérivation du débit "non utilisé" de la baie James et son déversement dans les Grands lacs au bénéfice du Canada et des États-Unis. Un troisième projet proposait de détourner le cours de la rivière La Paix en Alberta pour qu'elle traverse les Prairies jusqu'aux États-Unis. On a enfin songé à faire emprunter le sillon des montagnes Rocheuses aux eaux de la rivière Laird et du fleuve Mackenzie, et de les amener vers le sud jusqu'à un grand réservoir dans la vallée Centennial dans le sud-ouest du Montana et, de là, jusque dans des régions plus arides de l'ouest des États-Unis.

### Le recours au Canada

Outre que ces projets font peu de cas des considérations écologiques, ils reposent sur le postulat qu'il y a de l'eau en abondance à longueur d'année et qu'il suffit de trouver le moyen de l'acheminer. A mesure que les sources d'approvisionnement deviendront incertaines, les pressions exercées sur le Canada pour qu'il alimente les États-Unis pourraient fort bien s'accroître. C'est dès maintenant qu'il faut intervenir et prévenir tous les Américains qu'il ne faut pas attendre du Canada qu'il détourne des milliards de gallons d'eau vers le sud. En présentant les faits avec clarté, concision et fermeté, nous pourrions éliminer d'emblée tout ressentiment et détruire l'image des Canadiens vus sous les traits "de bûcherons et de porteurs d'eau".

En premier lieu, même si l'eau est deux fois plus abondante au Canada qu'aux États-Unis et si les réserves par habitant sont environ 20 fois celles des États-Unis métropolitains, les collectivités du Canada

ne sont pas toutes desservies convenablement. Cette situation tient à l'inégalité de la répartition des précipitations, des débits et du peuplement, à l'augmentation des cas de contamination de l'eau et à l'insuffisance ou l'imperfection des réseaux de distribution. En Alberta par exemple, la question de l'eau est sur toutes les lèvres et les réserves de la province diminuent au point où elles ne parviendront peut-être plus à satisfaire les besoins essentiels de l'agriculture et de l'industrie. En fait, de l'avis de certains observateurs, la situation en 1977 était "aussi critique que lors de la sécheresse des années 30". Par ailleurs, il faut se rappeler que les deux tiers des eaux canadiennes coulent vers le nord, c'est-à-dire qu'elles s'éloignent des régions peuplées. Le tiers des précipitations tombe en neige et s'accumule jusqu'au printemps, auquel moment commence le processus d'évaporation. En raison du gel, on ne peut utiliser davantage que cinquante ou soixante pour cent de l'ensemble des eaux souterraines ou de ruissellement. Le Canada doit aussi tenir compte de l'accroissement de la population et des besoins sans cesse plus grands du secteur industriel. Le taux de croissance démographique prévu étant de quarante-cinq pour cent au cours des vingt-cinq prochaines années, on taxera fortement les ressources, surtout celles de la vallée du Saint-Laurent et de la rive nord du secteur inférieur des Grands lacs.

En deuxième lieu, les Américains doivent comprendre qu'il ne suffit pas de contacter un ministère à Ottawa pour ouvrir le robinet. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 a réparti les pouvoirs législatifs entre le gouvernement central et celui des provinces. Les deux paliers ont donc des compétences dans des domaines directement ou indirectement liés à l'exploitation des eaux. Le gouvernement fédéral a autorité sur la navigation maritime, les pêches en mer et en eau douce, les ressources des territoires du Nord et les oiseaux migrateurs. Ses compétences législatives s'étendent aussi à certains projets interprovinciaux (canaux, chemins de fer, pipelines, agriculture, commerce, terres indiennes et autres territoires fédéraux et eaux limitrophes internationales). Comme les provinces possèdent toutes les ressources naturelles à l'intérieur de leurs frontières et ont juridiction sur les terres et les affaires locales, elles ont un rôle essentiel à jouer au chapitre de la gestion des eaux. Elles ont d'ailleurs adopté quantité de lois dans les domaines suivants: alimentation en eau, lutte contre la pollution, aménagement hydroélectrique, irrigation, utilisation et mise en valeur des terres, loisirs et ressources naturelles. A toutes fins utiles, étant propriétaires de leurs ressources en eau, les dix provinces ont le pouvoir d'autoriser leur mise en valeur, de délivrer les permis nécessaires, de percevoir des droits et de régulariser leur écoulement. Le Premier ministre Lougheed de l'Alberta a déjà indiqué qu'il n'y aurait pas de com-